

A close-up photograph of a wheat field. The majority of the wheat stalks are green and in focus, creating a dense, textured background. In the center of the frame, a single wheat spike is a vibrant red color, standing out prominently from the green surroundings. The lighting is bright, suggesting a sunny day.

COMMENT ENTRER DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

CARRIÈRES
PUBLIQUES

COMMENT ENTRER DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

1 - Qu'est-ce que la fonction publique ?	4
2 - L'organisation du recrutement et des concours	7
3 - Les modes de recrutement	8
4 - Les conditions d'accès à la fonction publique	9
5 - Les principales filières	10
6 - Se préparer aux concours	13
7 - L'après concours	13
8 - Obtenir des renseignements	14

CARRIÈRES
PUBLIQUES

BP 215 - 38506 VOIRON CEDEX
Tél. : 04 76 93 12 34 - Fax : 04 76 65 79 98
www.carrieres-publiques.com

1 QU'EST-CE QUE LA FONCTION PUBLIQUE ?

› LA FONCTION PUBLIQUE EN FRANCE

**Plus de 5 000 000 fonctionnaires
plus de 200 métiers répartis en filières.**

Un très large choix de fonctions : administration, gestion, conception, technique, recherche, enseignement, médical, social, socio-éducatif, métiers ouvriers et artisanaux, justice, police ...

› 3 FONCTIONS PUBLIQUES EN FRANCE

1 **Fonction publique d'État 50 % des effectifs**

En constante diminution depuis 5 ans.

Administrations centrales des ministères ; services déconcentrés : préfetures, agences départementales ou régionales des administrations d'État, rectorats, établissements scolaires et universitaires ; établissements publics à caractères administratifs (météo France, CNED, ING, ...).

2 **Fonction publique territoriale 30 % des effectifs**

En augmentation régulière en raison du transfert de compétence de l'État vers les collectivités territoriales.

Collectivités territoriales : communes, communautés de communes ou d'agglomérations, syndicats intercommunaux, départements, régions.

3 **Fonction publique hospitalière 20 % des effectifs**

Une légère progression depuis 4 ans liée à l'allongement de la durée de vie et l'augmentation de la demande de soins.

Établissements publics de soins : hôpitaux, maisons de retraites ; établissements d'accueil : aide sociale à l'enfance, personnes handicapées ou inadaptées, centres d'hébergement et de réinsertion sociale. (Les établissements privés – cliniques, thalassothérapie, etc. – ne sont pas concernés.)

› TRAVAILLER POUR L'ÉTAT SANS ÊTRE FONCTIONNAIRE

Entreprises publiques

Leurs agents ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire. Les modes de recrutement, les grades et fonctions sont spécifiques à chaque entreprise.

EDF, GDF, Areva, Talès, EADS, La poste, CNP, Air France, SNCF, RATP, Radio France, France télévision, etc.

Renseignements auprès des services recrutement ou concours de ces entreprises.

L'armée

Engagés volontaires, recrutement sur concours.

Armée de terre, marine, armée de l'air, gendarmerie, corps des pompiers (marins pompiers de Marseille et pompiers de Paris).

Les organismes consulaires

Recrutement le plus souvent de gré à gré. Leurs agents ont un statut assimilé fonctionnaire.

Chambres de commerce, chambres d'agriculture, chambres des métiers.
Renseignements auprès de ces organismes.

› LE NIVEAU SUPRA-NATIONAL

Fonction publique européenne

Commission européenne, Parlement, Conseil des ministres de l'Union, Cour de justice, Cour des comptes et Comité économique et social.

Des postes similaires à la fonction publique en France. Le recrutement par concours selon quatre grades. Les nouveaux recrutés obtiennent le statut de fonctionnaire de l'Union européenne.

› 3 CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES

1 Catégorie A

Emplois et fonctions :

- Emplois d'encadrement supérieur, direction, conception

Niveau d'accès :

- Diplôme de niveau 3 (bac + 3) minimum

2 Catégorie B

Emplois et fonctions :

- Emplois d'encadrement intermédiaire, de réglementation et d'application, maîtrise d'ouvrage, mise en œuvre

Niveau d'accès :

- Diplôme de niveau 4 (BAC) minimum, BAC + 2 pour la filière technique territoriale et hospitalière

3 Catégorie C

Emplois et fonctions :

- Emplois d'exécution

Niveau d'accès :

- Sans diplôme ou diplôme de niveau 5 (CAP, BEPC, BEP)

Pour la plupart des postes de catégorie C des secteurs technique et sécurité, un diplôme général convient.

Pour toutes les professions réglementées (filiale médico-technique, médico-sociale, sociale) et la plupart des postes de la filière technique (catégories A et B), un diplôme spécifique sera nécessaire.

Fonction publique d'État

Les concours sont organisés par chaque ministère au plan national. Pour les postes les plus nombreux (filière administrative, secrétaire, adjoint et filière technique, métiers ouvriers, agent de maîtrise) les concours sont souvent interministériels. Pour obtenir les dates des concours et les conditions d'inscription, il convient de contacter directement les services concours des différents ministères ou leur représentation départementale : rectorat, direction départementale de l'équipement, direction régionale de l'agriculture, etc.

Pour les carrières de la police nationale : Délégation régionale au recrutement ou Direction de l'administration de la police nationale - service de la formation et du recrutement. Le commissariat de votre lieu de résidence peut vous fournir des informations utiles.

Fonction publique hospitalière

Les concours sont organisés, sous contrôle du ministère de la Santé, à l'échelon local. Pour obtenir les informations dans votre région, contactez soit la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales soit la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, mais aussi les Centres hospitaliers universitaires et les Hospices civils régionaux.

Très rarement des concours avec épreuves. Le plus souvent des concours sur titre avec un entretien.

Fonction publique territoriale

Sous l'égide du ministère de l'Intérieur, les concours territoriaux sont organisés par deux organismes publics : le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et les Centres départementaux de gestion (CDG). Il existe une délégation du CNFPT par département (regroupées en centres régionaux et interrégionaux) et un CDG par département.

Pour les métiers des sapeurs-pompiers, il convient de contacter à la fois le CDG et le Service d'incendie et de secours (SDIS) de votre département.

Les concours du CNFPT sont nationaux, essentiellement pour la catégorie A, filière administrative. Les CDG organisent des concours indépendants (départementaux ou régionaux) avec une uniformisation des épreuves et des niveaux, bien que les sujets restent au libre choix des départements.

L'armée

Les informations sont disponibles au Centre d'information et de recrutement de l'armée de terre (ou marine, ou armée de l'air) (CIRAT), en général un par département ou région.

3 LES MODES DE RECRUTEMENT

La loi, pour garantir l'égalité des chances entre les citoyens, privilégie les concours sur épreuves pour

l'accès à la fonction publique, mais d'autres modes de recrutement existent de manière plus marginale.

LES CONCOURS	Public concerné	Conditions	Déroulement
Concours externe	Ouvert à l'ensemble des citoyens français et à certains ressortissants de la communauté européenne sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès à la fonction publique.	Conditions de diplôme selon le grade.	Épreuves écrites en temps limité (phase dite d'admissibilité). Épreuves orales et entretien avec le jury (phase d'admission).
Concours interne	Ouvert aux fonctionnaires titulaires de leur poste et sous certaines conditions aux personnes contractuelle de la fonction publique.	Justifier de conditions d'ancienneté.	Épreuves écrites en temps limité (phase dite d'admissibilité). Épreuves orales et entretien avec le jury (phase d'admission).
3^e voie	Identique au concours externe, mais l'exigence de diplôme disparaît.	Justifier d'une expérience professionnelle dans la fonction ou le secteur d'activité. Ce type de concours existe pour toutes les catégories (A, B et C).	Épreuves écrites en temps limité (phase dite d'admissibilité). Épreuves orales et entretien avec le jury (phase d'admission).
Sur titre	Essentiellement pour le recrutement dans la fonction publique hospitalière.	Être titulaire d'un diplôme spécifique.	Entretien à caractère professionnel avec un jury.
LES AUTRES MODES			
Le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État)	Mis en place en 2005 pour permettre aux personnes les moins qualifiées d'intégrer la fonction publique. Il permet la titularisation après une période de deux ans. Essentiellement pour les postes de catégorie C ne nécessitant pas de qualification.	Avoir entre 16 et 25 ans et un niveau d'étude inférieur au BAC.	Contrat de formation en alternance. Pas de concours. Renseignements après des ANPE.
Contractuel	Accessible à l'ensemble des citoyens sous réserves des conditions pour travailler dans la fonction publique.	Conditions de diplôme et d'expérience professionnelle selon les postes.	Recrutement de gré à gré, utilisé le plus souvent dans la fonction publique territoriale pour des missions inférieures à deux ans.

4 LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE

Les conditions et les documents à fournir pour l'inscription aux concours administratifs sont régis par le décret n° 85-1229 du 20 /11/ 85.

- Posséder la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union européenne (UE) ou d'un autre État signataire de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) au 1^{er} janvier de l'année d'ouverture du concours.

Attention :

Les concours sont ouverts à l'ensemble des ressortissants de l'UE sauf pour les postes relevant du droit régalien de l'État : police, justice, diplomatie, ...

- Jouir de ses droits civiques et les mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire ne doivent pas être incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Attention :

La présence de condamnations ne signifie pas l'impossibilité de se présenter aux concours. Les textes font état de « mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ».

Exemple :

Une personne candidate au concours d'assistante maternelle (ATSEM) ayant été condamnée pour maltraitance à enfant ne pourra pas se présenter. Cela n'est cependant pas incompatible avec d'autres fonctions (agent des services techniques par exemple). En cas de condamnation, le jury décide au moment de l'admission ; puis, dans la FPT, l'employeur, lors du recrute-

ment. Dans les faits, les jurys étudient au cas par cas avec comme principe : une personne sanctionnée une première fois pour une faute - si celle-ci n'est pas incompatible avec les fonctions et le poste - ne sera pas sanctionnée une seconde fois par l'élimination d'un concours.

Les ressortissants d'un État membre de l'UE doivent fournir une attestation du consulat mentionnant la non-condamnation dans son pays, même si le candidat est né et a vécu sa vie durant en France.

- Être à jour des obligations envers le service national. Depuis la création de la journée d'appel (1998 pour les garçons et avril 2000 pour les filles) fournir une copie de l'attestation de participation à la journée d'appel. Pour les candidats hommes ayant été appelés antérieurement à la réforme des armées (avant 1998), dans le cadre du service militaire national obligatoire, fournir un état signalétique du service militaire. Ce document peut être obtenu auprès du bureau du service national dont dépend le candidat.
- Conditions de diplômes, de niveau de formation ou d'expérience professionnelle : copie du diplôme.

Attention :

Pour les ressortissants des autres États membres de l'UE, fournir une équivalence. Dans les faits, les équivalences délivrées par les rectorats peuvent convenir.

4 LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE (suite)

- Certificat médical d'aptitude (uniquement pour les travailleurs handicapés).

Attention :

Pour certaines professions (par exemple sapeur-pompier) des consignes particulières sont données dans le dossier d'inscription avec la liste éventuelle des médecins agréés.

- Certains concours restent soumis à une limite d'âge. **Si vous dépassez cette limite** et souhaitez bénéficier des reports, vous devez joindre une copie des documents justifiant votre demande :
 - période militaire ou de guerre effectivement accomplie : voir bureau du service national ;
 - enfants à charges, femmes et hommes céli-

bataires ayant au moins un enfant à charge, qui se trouvent dans l'obligation de travailler : copie du livret de famille (éventuellement acte de naissance selon les consignes du dossier d'inscription) ;

- veuves non remariées : copie des certificat de mariage et certificat de décès ;
- femmes divorcées et non remariées, femmes séparées judiciairement : copie du jugement ;
- personnes reconnues handicapées par les COTOREP et dont le handicap a été déclaré compatible avec l'exercice de l'emploi postulé ou personnes qui ne sont plus reconnues handicapées par les COTOREP, d'une durée égale à celle des traitements et soins qu'elles ont eus à subir en cette qualité, dans la limite de cinq ans : à demander en même temps que le certificat médical d'aptitude auprès de la COTOREP dont dépend le candidat.

5 LES PRINCIPALES FILIÈRES

	Exemples de postes	Type de poste	Fonctions
Administrative	A FPE, FPT, FPH : administrateur, attaché FPE : inspecteur Trésor et Travail	Emplois de bureau nécessaires au fonctionnement global de la collectivité	Comptabilité, gestion, finances, affaires juridiques, marchés publics, secrétariat, état civil, urbanisme, affaires scolaires, petite enfance, ressources humaines, communication, impôts, contrôles administratifs...
	B FPE, FPH : secrétaire FPT : rédacteur FPE : contrôleur Trésor		
	C FPE, FPT, FPH : agent, adjoint		
Animation	B FPE, FPT, FPH : animateur	Fonctions à caractère social d'organisation et de réalisation d'actions éducatives	Périscolaire, quartiers, développement social urbain et rural, animation des structures d'accueil ou d'hébergement...
	C FPE, FPT, FPH : adjoint		

	Exemples de postes	Type de poste	Fonctions	
Culturelle (musées, bibliothèques, archives, monuments, arts)	A	FPE, FPT : conservateur, bibliothécaire, professeur d'enseignement artistique	Emplois liés à la culture, l'art, l'architecture, le patrimoine...	Bibliothèques, musées, conservation du patrimoine, musique, arts plastiques, arts dramatiques, archives, restauration et artisanat d'art...
	B	FPE, FPT : assistant de conservation, adjoint d'enseignement artistique		
	C	FPE, FPT : agent, adjoint de conservation		
Sociale et médico-sociale	A	FPT : médecin, puéricultrice, psychologue. FPH : psychologue	Postes des services d'accompagnement et d'aide aux personnes	Assistance sociale, prévention, éducation, hygiène, santé, petite enfance...
	B	FPT : éducateur, infirmière, conseiller socio-éducatif, assistante sociale FPH : assistant de service social		
	C	FPT : ATSEM, auxiliaire de puériculture ou de soins		
Medico-technique	A	FPE, FPT, FPH : médecin, pharmacien, vétérinaire, infirmier	Réalisation des examens, prescriptions et actes médicaux	Médecine générale ou spécialisée, chirurgie, professions paramédicales et infirmières, mise en œuvre de la technique médicale (laboratoire, radiographie, pharmacie...)
	B	FPH : radiologue, laboratoire, diététicien, kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure...		
	C	FPH : aide soignant, brancardier, ambulancier		
Technique	A	FPE, FPT, FPH : ingénieur, architecte, contrôleur aérien	Métiers de conception, de contrôle, de réalisation et de maintenance des équipements, aménagements, outils, matériels nécessaires au bon fonctionnement des établissements publics	Aménagement urbain, voirie, transports, équipements publics, bâtiment, génie civil, espaces verts, architecture, urbanisme, eaux, assainissement, mécanique, reprographie, informatique, environnement, agriculture, techniques de spectacle, restauration, télécommunication...
	B	FPE, FPT, FPH : technicien, contrôleur des travaux		
	C	FPE, FPT, FPH : agent et adjoint technique, agent de maîtrise, chef de garage ou d'atelier, ouvrier...		

5 LES PRINCIPALES FILIÈRES (suite)

	Exemples de postes	Type de poste	Fonctions
Sportive	A FPE : délégué régional au sport, entraîneur, conseiller sportif FPT : conseiller des APS	Métiers de l'enseignement et de la pratique sportive	Entraînement des sportifs, organisation et animation de manifestations, encadrement en milieu scolaire, surveillance des installations et de la pratique (piscine), entretien des équipements, coopération internationale...
	B FPE, FPT : éducateur sportif		
	C FPT : opérateur des APS		
Juridique	A FPE : juges	Postes de la magistrature et des institutions judiciaires	Magistrats et greffiers
	B FPE : greffiers		
Sécurité (comprendant sapeur-pompier et police)	A FPE : commissaire de police. FPT : directeur de service de police, capitaine des sapeurs-pompiers	Emplois des services de police, d'incendie et de secours, surveillance pénitentiaire, secours en mer et en montagne...	Enquêtes, surveillance des voies publiques, respect des lois, secours aux victimes, surveillance des prisons...
	B FPE : lieutenant de police (inspecteur), gardien de la paix, chef de service pénitentiaire FPT : chef de service de police, lieutenant de sapeur-pompier		
	C FPE : adjoint de sécurité, surveillant pénitentiaire FPT : agent de police, garde champêtre, sapeur-pompier		
Pédagogique	A FPE : professeur, maître de conférence	Métiers de l'enseignement	Professeur, conseiller pédagogique, Maître de conférence...
Socio-éducative	A FPH : psychologue	Métiers de l'accompagnement des personnes fragiles, marginalisées ou en difficulté	Éducation spécialisée, prévention, éducation, réinsertion...
	B FPH : moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants		

FPE : fonction publique d'État

FPH : fonction publique hospitalière

FPT : fonction publique territoriale

6 SE PRÉPARER AUX CONCOURS

Avant toute chose, pour passer un concours, il faut préalablement s'inscrire. Au même titre que vous devez vérifier les conditions d'accès au concours avant de vous inscrire, il est impératif de récupérer **le détail des épreuves et les programmes** correspondants avant de vous lancer dans la préparation.

La **présentation d'un concours** représente un investissement important, en temps et financier (ouvrages, déplacements). Le nombre élevé de candidats au regard des postes disponibles demande de votre part un choix judicieux du type de concours et une préparation sérieuse. Vous aurez le choix parmi un grand nombre d'ouvrages. A défaut de suivre des cours dans une école, une préparation par correspondance est nécessaire.

Certaines **écoles** préparent plus particulièrement aux concours de catégorie A (CPAG : Centre de préparation à l'administration générale ; l'IPAG : Institut de préparation à l'administration générale ; l'IEJ : Institut d'études juridiques ; l'IUFM : institut de formation des maîtres...).

Outre ces formations généralistes, il existe des formations plus spécifiques comme l'ENSP (École nationale de santé publique) qui prépare aux carrières de catégorie A de la fonction publique hospitalière.

Les universités peuvent proposer des formations adaptées.

Découvrez toutes nos préparations par correspondance et tous nos services de formations interactives sur

www.carrieres-publiques.com

Téléchargement GRATUIT du catalogue des formations • Renseignements : 04 76 93 12 30

7 L'APRÈS CONCOURS

Pour la FPE et la FPH, la réussite du concours signifie une affectation de fait. Le lauréat sera nommé stagiaire pour une année rémunérée, comportant des apports théoriques (dans une école de l'administration ou un centre de formation) et une formation pratique (sur le terrain). À l'issue du stage, le candidat est titularisé.

Pour un concours de la FPT, le lauréat est inscrit sur une liste d'aptitude. La réussite au concours n'est donc pas la garantie d'un poste (sauf pour la ville de Paris qui offre un poste par candidat). Le lauréat doit ensuite postuler auprès

des collectivités territoriales pour trouver du travail. Consultation des offres d'emploi sur www.territorial.fr et www.carrieres-publiques.com

Une fois le poste décroché, les lauréats (catégories A et B) suivent une formation initiale où alternent périodes de stages et phases de travail sur le poste. Les métiers de la catégorie C ne donnent pas lieu à une formation spécifique. Celle-ci est assurée sur le poste de travail.

Quelques métiers nécessitent une formation spécifique avant la prise de fonction (gardien de la paix, surveillant de l'administration pénitentiaire, contrôleur aérien, sapeur-pompier, ...).

8 OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS

› SÉLECTION DES SITES ET DES OUVRAGES LES PLUS COMPLETS ET LES PLUS UTILES

LES DATES DE CONCOURS

Le site www.legifrance.gouv.fr (site du Journal Officiel) publie chaque jour toutes les dates des concours (sauf catégorie C de la FPH). La recherche nécessite d'être assidu. Préférez les sites de synthèse.

La totalité des dates de concours sont mises à jour et il vous est possible d'être alerté directement par e-mail des dates des concours choisis grâce au service « Alerte concours » mis en place sur le site www.carrieres-publiques.com

SE PRÉPARER À LA FONCTION PUBLIQUE ET PRÉPARER UN CONCOURS

www.carrieres-publiques.com est le site de référence le plus complet en matière d'informations aux métiers de la fonction publique et de formation à l'accès aux concours. Fiches métiers, Fiches programmes, annales, librairie en ligne, QCM interactifs, etc... et les préparations par correspondance.

L'ensemble des métiers de la fonction publique, une fiche concours par métier, les coordonnées des administrations organisatrices : « Comment intégrer la fonction publique » éd. Nathan.

LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET LA FONCTION PUBLIQUE AU SENS LARGE

Le site de l'administration française : www.service-public.fr. Voir en particulier la rubrique Annuaire de l'administration avec l'ensemble des coordonnées des ministères et de leurs différents services ainsi que celles des administrations locales.

La page « TRAVAILLER DANS L'ADMINISTRATION » de ce site : www.service-public.fr/emploi/emploi.html. Des liens avec les calendriers des concours de la FPE et FPH, des informations très complètes sur les modes d'accès à la fonction publique.

Police nationale : www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/la_police_nationale, « rubrique « Métiers et concours ».

Cas particulier du PACTE : www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique83.html pour comprendre le dispositif.

LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

L'information est plus difficile à obtenir. Les concours et examens sont organisés à l'échelon local par les établis-

sements de soins ou par les directions départementales ou régionales. Il convient de se renseigner auprès des services des hôpitaux civils de votre département. Toutefois, le site du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr, rubrique « métiers et concours » contient des informations sur les métiers et certaines dates de concours.

Voir aussi pour les métiers, l'ouvrage : « Les métiers de l'hôpital », Jean-Philippe Accart et Nicole Pasty, éd. Berger-Vevrault.

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Centre de gestion : www.fncdg.com le site de tous les centres de gestion. Dates de concours, liste et coordonnées de l'ensemble des centres de gestion en France.

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) : www.cnfpt.fr. Informations générales sur la fonction publique territoriale et ses métiers, dates de concours, coordonnées des délégations départementales et régionales du CNFPT.

Pour la filière Sapeur-Pompier : www.pompiers.fr, des informations concernant les métiers et la liste des Services départementaux d'incendie ; et www.interieur.gouv.fr (« rubrique défense et sécurité civile »).

Voir aussi : Direction Générale des Collectivités locales
2, Place des Saussaies - 75008 PARIS
Téléphone : 01 49 27 49 27.

LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE

Très peu d'informations concernant le recrutement, 2 sites à consulter :

- Le site de la commission européenne : www.ec.europa.eu. Un site généraliste où vous trouverez des informations sur les métiers dans la rubrique : les emplois à la Commission.
- Le site du parlement : www.europarl.europa.eu, onglet « le parlement », rubrique « le parlement et vous », « recrutement ».

L'ARMÉE

Le site de référence : www.defense.gouv.fr. Informations très complètes et très denses sur tous les corps d'armée. Plus simple, la page recrutement : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr vous donne des informations sur les démarches à accomplir les conditions d'accès et les centres d'information.

Préparez vos épreuves écrites de culture générale et vos oraux avec :

ALERTE CULTURE GÉNÉRALE



**Rapide et efficace...
tous les 15 jours directement
sur votre boîte e-mail :**

- la presse quotidienne lue et décortiquée pour vous et une synthèse des grands événements et débats
- toute l'actualité récente pour tous les concours de catégories A, B et C
- Choisissez votre formule **à partir de 15 €**

CARRIÈRES PUBLIQUES

Découvrez gratuitement ce service en téléchargeant 3 fiches avec leur quiz

www.carrieres-publiques.com (rubrique « services + pour réussir »)

Renseignements au 04 76 93 12 30.

Simplement réussir les concours de la fonction publique

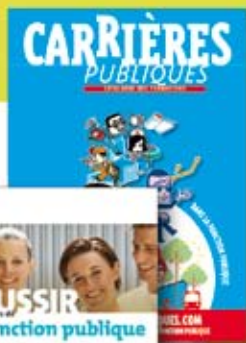


une revue BIMESTRIELLE

40 pages d'information sur les carrières de la fonction publique

des préparations aux concours PAR CORRESPONDANCE

- Des auteurs cadres de la fonction publique, correcteurs et jurys aux concours
- Une méthodologie pour chaque épreuve
- Des fiches thématiques d'apports de connaissances
- Des sujets corrigés individuellement
- À votre rythme...



UN SITE INTERNET

www.carrieres-publiques.com



- Le site de référence :
 - d'information aux métiers de la fonction publique
 - de formation à l'accès aux concours
 - Tout savoir sur votre concours
 - Des services + pour réussir
 - Notre librairie en ligne
- ... de nombreux outils de préparation pour vous aider à réussir !